

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre, a adopté le règlement suivant :

***RCA-23-7 Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 13 décembre 2011

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, L.L. B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement